

pour refuter les calomnies et protester contre les injures dont il a été l'objet. Nous avons sous les yeux une analyse de ce factum, dont nous croyons devoir reproduire quelques passages, parce que le *Testament d'un antisémite* a été lu ici par un bon nombre de personnes.

Son Eminence le Cardinal déclare tout d'abord qu'il n'a plus le droit de se taire : " Pour m'atteindre plus sûrement on s'en est pris à mon frère, il n'est plus là pour faire face à ses insulteurs ; c'est donc à moi de le défendre, et j'en ai le devoir, car c'est à cause de moi et de moi seul qu'il a été calomnié jusque dans sa tombe, et qu'on est allé, vingt ans après, remuer sa cendre et l'injurier dans la mort. "

Suit un exposé très clair et complet de l'affaire des Oratoriens qui a servi de prétexte à ce déchaînement d'outrages, puis une esquisse à grands traits de la carrière consulaire de M. Victor Place. De cette partie capitale de la brochure nous ne voulons citer qu'un fait, il est absolument péremptoire. M. Drumont, dans un langage indigné, accuse le consul général de New-York de n'avoir envoyé que des armes de mauvaise qualité et d'avoir ainsi amené, pendant la désastreuse guerre de 1870, les tristes événements du camp de Conlie. Or, *ces armes n'ont jamais servi pendant la guerre*. Elles sont restées en magasin, et ce n'est qu'en avril et mai 1871, c'est-à-dire après la fin des hostilités, que la Commission a fait ouvrir les caisses dans lesquelles elles étaient venues d'Amérique et les a fait examiner.

Après le récit et l'explication du procès, Son Eminence ajoute :

" Et maintenant, je remercie mon ancien et bien-aimé diocèse de Marseille qui, dans ces cruelles conjonctures, n'a cessé de me donner les preuves les plus constantes de son filial et fidèle attachement.

" Je ne lui ai jamais dérobé aucune de mes démarches. Mes insulteurs d'aujourd'hui semblent vouloir donner à entendre que je me suis tenu dans l'ombre pendant la durée de ces douloureux débats.

" Je me suis si peu caché, que je n'ai pas quitté un instant mon frère pendant ces longues audiences. Je venais exprès et au grand jour, de Marseille à Paris, pour l'assister et le fortifier par ma présence et mon affection ; je prenais place à côté de lui dans le prétoire ; je n'y ai pas manqué une seule fois. Mon diocèse de Marseille était tenu au courant de tout ce qui se passait ; les journaux lui apportaient les nouvelles après chaque audience ; ils étaient lus avec avidité ; on discutait les circonstances du procès, et jamais